Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID: 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE

République Française Département de la Nièvre Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/06/2023 Date d'affichage : 16/06/2023 Nombre de membres afférents au

conseil municipal: 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents: Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Michel RENAUD, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Nadine BREUZET, Annie MILLIARD, Patrick PONSONNAILLE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Pauline PABIOT, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Pascale QUILLIER, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Martine BOREL, Hicham BOUJLILAT,

Effectifs	24
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	5

Absents ayant donné procuration: Daniel GILLONNIER à Gilbert LIENHARD, Christine GUIBLIN à Martine LEROY, Alain DEDISSE à Patrick PONSONNAILLE, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT.

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA.

<u>Objet de la délibération</u> : Examen des rapports annuels des délégataires.

Chaque délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, produit un rapport d'activité sur l'année écoulée.

Les contrats de délégations de services publics en cours pour l'année 2022 sont les suivants :

- Contrat de concession pour le service de distribution d'eau potable :
- Contrat de concession pour le service d'assainissement collectif;
- Contrat de concession pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur ;
- Contrat de concession pour la distribution de gaz naturel :

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



- Contrat pour la gestion du service de fourrière automobile.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 16 juin 2023.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales, la commission examine, sur le rapport de son Président, le rapport établi par chaque délégataire ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

VU le procès-verbal de la Commission consultative des services publics locaux du 16 juin 2023,

VU les articles L.1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les articles L.3131-5 et R.3131-5 du Code de la commande publique,

VU le rapport annuel de l'autorité territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport concernant les rapports annuels des délégataires ainsi que des rapports concernant le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement.

Unanimité.

Pour extrait conforme : Le Président de séance.







Service des affaires juridiques

Rapport annuel sur les délégations de services publics Exercice 2022

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque délégataire produit, avant le 1er juin, un rapport sur l'exercice écoulé. Celui-ci comporte des informations financières sur l'exécution du service, sur les différentes opérations ainsi qu'une analyse relative à la qualité du service.

La Commission consultative des services publics locaux examine, sur le rapport de son président, les rapports remis par chaque délégataire de service public.

LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les services publics qui font l'objet d'une gestion déléguée sont les suivants :

- Contrat de concession pour le service de distribution d'eau potable ;
- Contrat de concession pour le service d'assainissement collectif;
- Contrat de concession pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur ;
- Contrat de concession pour la distribution de gaz naturel ;
- Contrat pour la gestion du service de fourrière automobile.

PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

FOURRIERE MUNICIPALE:

✓ Le contrat:

Le contrat de délégation de service public a été conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2023.

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID: 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE

Le contrat est confié à la SASU GPR, dont le siège social est situé Cours-sur-Loire.

Suivant les dispositions du contrat, le délégataire procède, sur réquisition du Maire, de la Police Municipale ou de la Gendarmerie, à tout enlèvement de véhicules automobiles en cas de manifestations organisées par la Commune, de manifestations imprévues, de travaux à réaliser dans l'urgence, lorsque l'ordre public l'exige ou dans le cas de véhicules abandonnés. Il assure également la garde des véhicules.

✓ Sa rémunération est composée par :

- La perception des recettes versées par les usagers
- Les sommes versées par la commune au titre des frais induits par la mise en fourrière de véhicules dont le propriétaire s'avère inconnu, introuvable ou insolvable
- Pour les véhicules vendus par France domaine, les frais d'enlèvement et de garde sont réglés au délégataire à la diligence de France domaine dans la limite des fonds disponibles après prélèvement par l'Etat sur le produit de la vente, des frais de vente et des frais de régie.
- ✓ Les tarifs sont établis sur la base de l'arrêté ministériel du 3 août 2020 :

·Opération d'enlèvement (véhicules automobiles)	121,27 €
·Frais de gardiennage par jour (dès le 1er jour)	6,42 €
 Opérations préalables 	15,20€

Le délégataire perçoit également une indemnité en cas d'intervention infructueuse qui est fixée à la somme de 15,00 € pour toute intervention dûment justifiée et constatée.

Concernant les véhicules enlevés, les frais sont arrêtés à la date de la reprise du véhicule.

Moyens affectés au service.

Trois personnes sont affectées au service ainsi que quatre véhicules. Le délégataire dispose d'un parc automobile clos pour la garde des véhicules.

- Le nombre d'interventions réalisées au titre de l'année 2022 est en augmentation par rapport à l'année 2021. Elles sont au nombre de 26 contre 10 en 2021.
- 15 interventions ont été ordonnées par la mairie (7 en 2021).
- 11 interventions ont été ordonnées par la Gendarmerie (3 en 2021).

Les recettes perçues par le délégataire au titre de l'année 2022 s'élèvent à 14 127,11 € contre 1 462,12 € pour l'année 2021.

CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le contrat de concession met à la charge du délégataire la réalisation des travaux de premier établissement ainsi que l'exploitation de l'ouvrage à ses frais pour une durée déterminée en prélevant directement auprès des usagers du service public les redevances qui lui restent acquises.

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 1er janvier 2015 pour une durée de 30 ans.

L'activité au quotidien

Les clients et leurs usages

En 2022, le nombre total de clients s'élève à 2459 contre 2 535 en 2021.

La quantité de gaz acheminé sur la concession est de 46 GWh. Cette quantité était en 2021 de 58 GWh.

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité :

Résidentiel: 2 206 Tertiaire: 225 Industrie: 23 Agriculture: 3 Non affecté: 2

Les services et prestations

En 2022, les principales demandes de prestations réalisées sont les suivantes :	2021
345 mises en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose de compteur)	301
290 mises hors service	255
20 interventions pour impayés	17
204 changements de fournisseur	208
24 demandes d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	7
5 déplacements vains	6
10 premières mises en service	18

L'activité de comptage

Plus de la moitié du parc de compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client a la possibilité, s'il ne peut être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto relevé qu'il pourra transmettre à GRDF. Il a la possibilité de l'envoyer par SMS.

L'écoute client

En 2022, le nombre total de réclamations est de 12 contre 19 en 2021.

La chaine d'intervention

Il a été dénombré 42 incidents sur l'année écoulée contre 36 en 2021

- 13 interventions dues à un manque de gaz ou à un défaut de pression sans fuite ;
- 20 fuites de gaz sans incendies ni explosion;
- 4 incidents suite à incendie et/ou explosion ;
- 5 incidents d'autres natures.

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident : 7 contre 27 en 2021.

La sécurité du réseau

La maintenance préventive et corrective vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans le temps, prévenir les incidents et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances du réseau.

Sur le périmètre de la concession, il a été réalisé en 2022 :

- Visites pour la maintenance des postes de détente réseau : 5 (comme en 2021)
- Visites pour la maintenance des robinets de réseau : 20 (28 en 2021)
- Visites de maintenance des branchements collectifs : 24 (sur 24 programmées)
- Longueur de réseau surveillé : 26 km (sur 25 km programmés).

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Environ 97 % des incidents trouvent leur origine sur cette partie des installations.

Le compte d'exploitation

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2021	2022
PRODUITS	858 326	744 515
Recettes liées à l'acheminement du gaz	797 793	694 560
Recettes liées aux prestations complémentaires	60 533	49 955
Prestations ponctuelles	8 55410	10 110
Prestations récurrentes	41 001	35 891
Prestations producteurs de biométhane	0	0
Raccordements et autres travaux	10 977	3 954

Charges d'exploitation (en euros)

, ,	2021	2022
TOTAL	405 875	445 309
Main d'œuvre	211 388	231 961
Achats de matériel, fournitures et énergie	33 799	50 780
Sous-traitance	49 825	58 496
Redevances (contractuelle et occupation du	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
domaine public)	10 823	10 662
Impôts et taxes	6 851	6 088
Autres charges d'exploitation	93 190	87 423
Dont immobilier	15 327	14 962
Dont informatique, poste et télécom	23 514	17 722
Dont assurances	18 242	12 299
Dont communication et animation de la filière gaz	5 876	6 934
Dont commissionnement	21 923	21 870
Dont autres	8 308	13 636

Elaboration du tarif ATRD par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GrDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1er juillet 2020 pour une durée de 4 ans.

L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ – 0,3 % par an, sur la période.

La grille tarifaire de GrDF applicable du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en E/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	41,16 €	31,07 €		
T2	137,76€	8,57 €		
T3	918,60€	6,09 €		
T4	15.678,48 €	0,85 €	206,16 €	103,08 €
Tarif de proximité	37.040,88 €		102,842 €	67,56 €

Grille tarifaire de GrDF applicable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en E/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	40,44 €	31,86 €		
T2	133,56 €	8,56 €		
T3	941,40 €	6,15€		
T4	15 405,24 €	0,84€	204,12 €	102,12 €
Tarif de proximité	36 682,32 €		101,88 €	66,84 €

CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR

Le contrat de concession a été signé le 17 décembre 2015, pour une durée de 24 ans.

La gestion du contrat de délégation de service public est assurée par l'entreprise C3L, société exclusivement dédiée à l'exploitation du réseau de chaleur de la Commune. Elle a été créée le 6 décembre 2016 et est détenue par les entreprises WEYA à 80% et VEOLIA à 20%.

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

Le réseau dessert les bâtiments communaux, les établissements d'et la 10 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE les bâtiments d'habitations collectives et de copropriétés se trouvant dans le périmètre.

Le réseau alimente à ce jour 27 points de livraison.

TRAVAUX

Travaux de renouvellement, d'entretien et de grosses réparations

Au cours de l'année 2022, les opérations suivantes ont eu lieu :

- Remplacement garniture des pompes du réseau
- Diagnostic des deux pompes du réseau
- Maintenance estivale
- Remplacement des roulements côté motoréducteur de la vis de la benne à cendre
- Intervention suite à la casse de la chaîne droite du top loader n° 2 du 04/50/22
- Remplacement de la chaîne TRC
- Nouvelle casse de la chaîne TRC: remplacement pignon.

Lors de son intervention à froid, le chaudiériste COMPTE R a notamment mis en place un caisson isolé pour le puit à cendres et remplacé un grand nombre des barreaux oscillants.

Le 3 octobre 2022, la chaine d'évacuation des cendres (TCR) a été remplacée par la société COMPTE R car elle était usée. Depuis cette date, la chaine s'est brisée 3 fois. A chaque reprise, et pour permettre la poursuite de l'exploitation de la chaudière durant la période hivernale, la chaine a été réparée et remise en place. A la quatrième rupture, la chaine et sa panoplie ont été remplacées nécessitant l'arrêt pendant plusieurs jours de la chaudière bois. Depuis ce remplacement, la chaine fonctionne correctement.

Les opérations suivantes ont été effectuées sur l'année 2022 :

- Remplacement du capteur de pression aller réseau
- Remplacement des courroies du ventilateur de tirage de fumées
- Main d'œuvre pour le remplacement NOFRIX transporteur d'alimentation
- Remplacement du palier et roulement du bout de vis sans fin de la benne à cendres
- Remplacement du module filtre à huile de la centrale hydraulique grille
- Remplacement des électrovannes de décharge du maintien de pression.

Le montant des opérations d'entretien et de gros renouvellement pour l'année 2022 s'élève à 50 859 € contre 5 274 € en 2021.

Travaux de branchements et d'extensions

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau au cours de l'exercice.

En revanche, l'étude du raccordement au réseau de chaleur des bâtiments suivants est en cours :

- la future crèche, projet îlot Binot : avant-projet
- ITEP des Cottereaux : étude de faisabilité pour faire traverser l'autoroute au réseau de chaleur. Les besoins sont de 300 kW pour l'ESAT et de 250 kW pour l'ITEP.
- bâtiment du futur hôpital : les besoins pour le bâtiment sont de l'ordre de 600 à 625 kW.

Publié le 26/06/2023

ID: 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE

Par ailleurs, Nièvre Habitat a la volonté de créer une sous-station au (bâtiment 24, à l'angle de l'Avenue de la Paix et de la rue du Général Binot). L'objectif est de fournir en chaleur les bâtiments 21-22-23 et 24 (pour un total de 72 logements). Actuellement, le chauffage est assuré via le réseau tertiaire du réseau de chaleur et l'ECS par une chaufferie gaz. L'étude de ce projet est en cours.

EXPLOITATION

Synthèse générale

		Année 2022	Année 2021
Consommation mensuelle bois	Tonnes	4 316	5035
Energie bois produite	MWh	11 506	13540
Energie gaz consommée	MWh	1 317	1558
Energie gaz produite	MWh	1 072	1255
Consommations abonnés	MWh	10 778	13 048
Rendement chaudières bois	%	89	87
Rendement chaudières gaz	%	81	81
Performance du réseau	Rendement %	88	90
Rendement global	%	86	76
Consommation électrique	kWh	245 834	283 876
Consommation eau	m3	215	349

Evolution par rapport à l'exercice précédent :

L'année 2022 est la quatrième année complète d'exploitation du réseau de chaleur de Cosne-Cours-sur-Loire.

Nous pouvons noter une baisse des consommations de presque 18 % par rapport à l'exercice précédent : 10 778 MWh consommés en 2022 contre 13 107 MWh l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique en partie par l'évolution, à la baisse, des DJU¹. Les données sont celles de la station météorologique de Nevers-Marzy.

En moyenne, l'évolution des consommations a légèrement diminué en 2022. Cette évolution peut être en lien avec la crise énergétique et une consommation plus raisonnée de l'énergie de la part des abonnés.

Le rendement de la chaudière bois est de 89 % : nous pouvons noter une amélioration par rapport à l'exercice précédent (87 % en 2021).

Le rendement des chaudières gaz est de 81 %. Elles ne viennent qu'en appoint/secours de la chaudière bois. Par conséquent, elles enchainent des phases démarrage/arrêt sans arriver à un régime établi où les rendements sont meilleurs.

Le rendement du réseau se situé à 88 % : une baisse de points par rapport à l'exercice précédent, ce qui indique plus de perte réseau en proportion vis-à-vis des MWh livrés aux abonnés. Le rendement global est donc de 76 % : en diminution d'un point par rapport à l'exercice précédent. La consommation de gaz a diminué en 2022 : 1 317 MWh contre 1 558 en 2021.

¹ DJU : le Degré Jour Unifié est pour un lieu donné, le degré jour est une valeur qui représente l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli (ici la base est de 18°).

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

Le taux de couverture bois est de 91,5 % pour l'exercice 2022, se 10:058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE couverture bois en 2021. Toutefois, le condenseur n'a récupéré aucune énergie depuis mai 2021. Ce sont les températures de retour trop élevées qui empêchent le fonctionnement du condenseur. Les sous-stations ayant des retours particulièrement chauds ont été ciblés et des solutions sont à l'étude pour y remédier.

La moyenne des puissances souscrites sur l'année 2022 est de 6 625. En septembre 2022, Nièvre Habitat a diminué sa puissance souscrite de 181 kW.

Engagement envers l'ADEME

L'engagement ADEME portait sur 10 778 MWh en sortie de chaudière bois.

En 2022, l'énergie en sortie de chaudière bois et récupérée sur le condenseur est de 10 526 MWh. Cette valeur se rapproche de l'objectif initial et est en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les raisons de cette baisse sont liées aux faits expliqués précédemment, à savoir la baisse de la consommation des abonnés suite à une reprise des activités, mais surtout la diminution des DJU sur l'exercice 2022 (impliquant une saison plus chaude que la précédente).

Par ailleurs l'utilisation optimisée de la chaudière bois, avec un taux de couverture bois très satisfaisant, participe à cette production importante de chaleur par le bois.

Stratégie commerciale

Il n'y a pas eu de nouvelle police d'abonnement signée au cours de l'exercice écoulé. On peut noter le changement de propriétaire sur la sous-station n° 20 située au 45 rue du Général de Binot. La CPAM de la Nièvre a quitté le bâtiment situé à cette adresse. Suite à ce départ, le bâtiment a été repris par la société DevCSI durant l'été 2021. Le gérant a décidé de signer une nouvelle police d'abonnement pour le même poste de livraison de chaleur.

Au cours de l'année 2021, de nombreux échanges ont eu lieu entre C3L et PARAGON afin de proposer un raccordement au réseau de chaleur en remplacement de leur solution gaz. A ce jour. cette solution n'a pas été retenue mais C3L souhaite pouvoir proposer une offre qui permettrait de faire baisser la facture énergétique de PARAGON. Cela permettrait de compenser la baisse de puissance souscrite de Nièvre Habitat (baisse liée au programme de rénovation énergétique et de reconstruction de leurs logements).

Des contacts ont déjà été établis entre C3L et la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel hôpital. La mise en service de ce raccordement, selon le planning de construction, pourrait se faire début 2026.

La société C3L n'a pas de salarié. L'ensemble des prestations est-soutraité aux entreprises Weya et VEOLIA.

Recyclage agricole des cendres :

Annuellement, la chaufferie consomme 5 500 tonnes de bois sous forme de plaquettes forestières.

Les cendres issues de la combustion du bois se présente sous forme solide, en grains. Elles ne génèrent aucune odeur. La combustion du bois produit annuellement environ 40 à 50 tonnes de

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

cendres sous foyer à 80 % de matière sèche et 4 tonnes de cendre la condre l

Les cendres sous foyer sont valorisées en agriculture sur un plan d'épandage réalisé en 2015. L'intégralité de la production de cendres a été valorisée.

Nombre d'agriculteurs utilisateurs de cendres : 1

Surface épandable: 163 ha

COMPTE-RENDU FINANCIER

Comptes annuels 2022

Détails	Montant pour 2022	Montant pour 2021
Bilan actif	3 556 740	3 864 557 €
Bilan passif	3 556 740	3 864 557 €
Résultat d'exploitation	- 208 396	- 237 149 €
Résultat financier	38 839	51 074 €
Résultat exceptionnel	173 991	173 000 €
Bénéfice/perte	4 433	- 12 084 €
Chiffre d'affaires net	974 898	966 519 €

Evolution des tarifs R1et R2

	R1 en € HT/MWh	R2 en € HT/kW
Tarif 2019	38,332	69,691
Tarif 2020	37,597	71,149
Tarifs 2021	36,629	71,730
Tarifs 2022	41,981	72,927

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, Le 13 juin 2023.

> Pour le maire empêché, Le premier adjoint, Gilbert LIENHARD.



Publié le 26/06/2023

ID: 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE



Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable (Loi du 8 février 1995 et décrets 95-635 et 2007-675 du 2 mai 2007)

Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005

La Collectivité a confié la société **SAUR**, les missions suivantes : Compteurs eau froide, distribution, élévation gestion clientèle, production, branchements.

Origine de la délégation

Date de début : 01/07/2022 Date de Fin 31/12/2027

Liste des avenants : Néant

↓ L'essentiel de l'année 2022

4248 abonnés (Rappel 4292 abonnés en 2021)

2 installations de production

1 réservoir

84 Km de réseau

100 % Taux de conformité microbiologique

92.2 % de rendement de réseau (rappel 2020 90.8%)

98 l/hab/jour de consommation moyenne (Rappel 2020 99 l/hab/j)

Evolution dans le temps de la population desservie :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (n/n-1)
branchements	4269	4261	4274	4292	4248	-1.00 %

Eléments techniques :

L'eau distribuée est d'origine souterraine et provient de deux ressources :

- 1. Le champ captant du camping dénommé également l'Île de Cosne (Cher). Il est constitué de 5 puits : après chloration et comptage, l'eau est acheminée jusqu'au réservoir par une conduite refoulement-distribution qui irrigue le long de son trajet tout le centre-ville.
- 2. Le champ captant de Bannay. Il s'agit d'un puits situé sur la commune de Bannay (cher). Après chloration et comptage, l'eau est acheminée par une canalisation maillée avec celle en provenance du camping, avenue du 85ième de ligne.

Ces deux champs captant alimentent le réservoir RN7 situé avenue du 85ième de Ligne

Une convention en date du 29 mai 2001 répartit les frais de production entre la commune et le SIAEP.

La convention précise : l'exploitation par la Commune de Cosne-sur-Loire avec participation aux frais de production du SIAEP sur les ouvrages suivants :

- les 5 points de l'île de Cosne (camping)
- les puits des Verdiaux (Bannay).

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



Le patrimoine du service est constitué de :

Installation de production	Volume produit
Station pompage de Bannay P6 (2200 m3/jour)	152 417 (139 924 en 2021)
Station pompage du Camping (2600 m3/jour)	655 017(643 850 en 2021)
Total	807 434 (778 774 2021)
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir RN7	1 500
Canalisations	Nombre
Longueur de canalisations de distribution et branchements (ml)	96 566 ml
Branchements	Nombre
Nombre de branchements	4248 (4292 2021)
Equipements	Nombre
Poteaux d'incendie	90 (90 en 2020)
Bornes fontaine	1 (1 2020)
Bornes de puisage	6

L'eau produite se ventile comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (n/n-1)
Volumes produit	898 947	795 547	812 573	778 774	807 434	3.68 %
Volumes distribués	494 421	461 417	463 167	436 564	423 543	-2.98 %
Volume vendu à un autre service d'eau potable	404 526	334 130	349 406	338 465	593 226	75.27 %
Volume importé					190 015	
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	390 132	408 199	388 577	375 720	357 064	-4.97 %

• Le rendement du réseau :

Volumes consommés/volumes distribués est de 93.46 %.

Il était de 92.2% en 2021.

Travaux réalisés de renouvellement

1. Opérations financées par la collectivité :

Aucuns travaux en 2022

2. Opérations financées par SAUR dans le cadre de la DSP

Lieu de l'ouvrage	Description
Rue Lafayette	Sécurisation du réseau par la mise en place d'une canalisation de 200 mm entre l'arrivée du captage Camping et du Captage Bannay
STEP	Mise en place d'une borne monétique sur le site de la station Rue des Sables
Ville de Cosne Cours sur Loire	Réalisation du Référencement de classe A sur le réseau d'eau potable
Ville de Cosne Cours sur Loire	Lancement du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau)

Qualité de l'eau

Paramètres microbiologiques	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	12	12	12	13	34
Nombre de prélèvement non conforme	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	12	12	12	13	34
Paramètres physico-chimiques	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	4	4	4	4	34
Nombre de prélèvement non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	4	4	4	4	34

Propositions d'amélioration

Lieu ou ouvrage	Inclifficances	Préconisations pour l'année à venir
Pont de Loire	Renouvellement canalisations pont de la Loire	Le CD58 refuse la mise en place de canalisations nouvelles sur leur ouvrage, une étude pour un fonçage doit être réalisée afin de passer sous le lit de la Loire

Conclusions

Le réseau de la ville à un rendement de 93.46 % en hausse (92.2 % en 2021)

Formule de calcul du rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)

A : Volume consommé autorisé 365 jours (408 199 en 2019 et 390 132 en 2018)

B : Volume vendu à d'autre service (334 130 en 2019 et 404 526 en 2018)

C: Volume produit (795 547 en 2019 et 898 947 en 2018)

D : Volume acheté à d'autres services (0 M3)

L'eau est de très bonne qualité et aucunes non conformité ont été observées en 2022, les analyses suivantes se sont révélées conformes, un programme auto surveillance a été mis en place par le délégataire.



L Eléments financiers

COSNE COURS SUR LOIRE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			93.74	101.80	8.60 %
Abonnement			26.90	29.20	+8.55%
Consommation	120	0.6050	66.84	72.60	+8.62%
Part collectivité(s)			60.00	62.40	4.00%
Consommation	120	0.52	60.00	62.40	4.00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0710	8.52	8.52	0.00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2300	27.60	27.60	0.00%
TVA			10.45	11.02	
Total TTC			200.31	200.31	2.21%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1.67	1.76	5.39%

Part eau TTC	1.76 € TTC	(2.01 € 2021)
Part assainissement TTC	2.47 € TTC	(2.42 € 2021)
Prix total TTC	<i>4.23</i> € <i>TTC</i>	(4.43 € 2021)

⊃ La dette du budget de l'Eau

L'encours au 1 ^{er} janvier 2022 est de	1 458 305.55 €
L'encours au 31 décembre 2022 est de	1 356 463.44 €
L'annuité au cours du même exercice de	133 850.57 €
Le remboursement du capital	101 842.01 €
Les intérêts	32 008.56 €

Surtaxe:

Pour l'eau : 0.52 € le m³

Le rapport officiel est à la disposition des élus et du public au sein de la Direction des Services Techniques



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau d'assainissement Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

Origine de la délégation

La gestion de la collecte et de la dépollution des eaux usées de la commune de COSNE-COURS- SUR-LOIRE a été confiée à SAUR pour une délégation de service en date du 1er janvier 2021 avec échéance au 31/12/2027.

Avenant : 23/12/2020 Avenant de prolongation portant l'échéance au 31/12/2021

Clients et volumes

		2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (n/n-1)
Assainissement	clients	4 623	4 645	4 734	4 783	4010	
	Equivalent habitants	18000	18000	18000	18000	18000	0 %
Station	clients	4 623	4 645	4 734	4 783	4010	
d'épuration	Volume traité	1 385788	904 893	973 623	1 120 632	767 004	-31.56 %

Le nombre de clients sera modifié dès la réception des données manquantes dues par le précédent délégataire

Liéments techniques :

Les ouvrages

1. Usine de dépollution (18 000 équivalent habitants)

Les effluents sont traités à l'Usine de Dépollution (UDEP) située chemin des Sables.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE

Descriptif

- Traitement des eaux : Dégrillage manuel

Tamis rotatif

Déphosphatation biologique avec complément physicochimique

Aération prolongée Clarification.

- Traitement des boues : Déshydratation par centrifugation

Stabilisation à la chaux

Valorisation agricole des boues.

Cette usine, construite par la société OTV, a été mise en service en 2001.

2. Les postes de relèvement

Installation	Туре
Ardilles	Poste de relèvement
Allée Verte	Poste de relèvement
Camping	Poste de relèvement
Cottereaux, allée de la Source	Poste de relèvement
Fontaine Saint-Laurent	Poste de relèvement
Impasse de l'Annonciade	Poste de relèvement
Maison Rouge - rue Gatefer	Poste de relèvement
Maréchal Leclerc	Poste de relèvement
Monchevreau	Poste de relèvement
Passage Saint-Firmin	Poste de relèvement
Patis de Nantes	Poste de relèvement
Place de la Pêcherie	Poste de relèvement
Quai de Loire, Maréchal Joffre	Poste de relèvement
Rue Lafayette	Poste de relèvement
Rue Lafayette, IMP	Poste de relèvement
Rue Saint-Agnan	Poste de relèvement
Waldeck Rousseau	Poste de relèvement
Z.I. route de Villechaud	Poste de relèvement
Rue des Fondeurs	Poste de relèvement
Salle des fêtes	Poste de relèvement
Gâtines	Poste de relèvement



Bouchery	Poste de relèvement
Vallée Galard	Poste de relèvement
Bord de Loire	Poste de relèvement
PR Champs des Vernes	Poste de relèvement
PR Chemin du Champ Blanc	Poste de relèvement
PR du Patys	Poste de relèvement
Pr Impasse des Trembles	Poste de relèvement
PR Impasse Saint Agnan	Poste de relèvement
PR Cosne Principal	Poste de relèvement
PR Route du Patureau	Poste de relèvement
PR Rue des Rivières	Poste de relèvement
PR Rue des Violettes	Poste de relèvement

3. Les réseaux de collecte

La longueur totale du réseau d'assainissement est de 104.748 kilomètres dont :

- 72 184 kilomètres de réseau d'eaux usées et unitaire
 - 32.564 kilomètres de réseaux d'eaux pluviales,

4. Les ouvrages complémentaires d'assainissement

- 25 déversoirs d'orage
- 33 postes de relèvement
- 2 679 regards
- 1 841 bouches d'égout, grilles avaloirs

5. Interventions sur le réseau de collecte et les équipements.

Interventions curatives	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nb de désobstructions sur réseau	25	20	13	13	20	53.85 %
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	310	430	2240	150	2	

Interventions préventives	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nb d'interventions sur le réseau	869	134	1129	618	67	-89.16 %



Interventions d'inspection et de contrôle	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	11 251	15 275	8 061	10 530	9900
Test à la fumée	0	0	0	0	0

6. Travaux de renouvellement réalisés par SAUR

Lieu ou ouvrage	Description
Hangar des boues	Création de trois cellules de stockage permettant d'augmenter le volume total
Ville de Cosne Cours sur Loire	Mise à jour du plan d'épandage
Poste de refoulement	Mise en place de sonde et de télésurveillance

4 Résultats

1. Usine de dépollution

Evaluation de la performance

Indice de conformité réglementaire des rejets : L'évaluation est réalisée sur les bilans inclus dans le Domaine de Traitement Garanti (DTG). Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation et à l'arrêté préfectoral d'autorisation afférent aux installations :

	2022
Conformité à l'arrêté préfectoral (%)	95.8%

2. Boues évacuées

	2018	2019	2020	2021	2022
Boues évacuées (tonnes de matières sèches)	373.5	336.7	367.3	366.7	376.41
Taux des boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%	100%	100%	100%



• Sous produits évacués

Sous produits évacués par destination et par an (t)	2020	2021	2022
Refus de dégrillage évacués au centre de stockage de déchets (t)	19.4	17.4	15.5
Sables évacués au centre de stockage de déchets (1.8 t/m3)	54.7	116.6	36.0
Graisses évacués au centre de stockage de déchets (m3)	1.5	0.0	0.65

Situation des biens (insuffisance et proposition d'amélioration)

Lieu ou ouvrage	Constat	Préconisation
Step	Les boues déshydratées sont stockées à l'extérieur sans aucune protection	Proposition de couverture des bennes
Hangar des boues	Fuite en toiture apportant une quantité d'eau importante	Toiture à reprendre

Faits marquants de l'année

Lors de la passation avec le délégataire sortant, il a été constaté sur la station d'épuration que 2 rampes d'aération n'étaient pas fonctionnelles. Saur a lancé une étude pour le remplacement de l'ensemble des rampes (Pour information, les travaux ont été réalisées en début 2023)

Eléments financiers

Le prix du service de l'assainissement collectif (redevances comprises, mais hors eau) par m3 et pour une consommation de 120 m3 au 01/01/23 était de 2.47 €TTC contre 2.37 €TTC au 01/01/2022

1. La dette du budget de l'Assainissement :

L'encours au 1 ^{er} janvier 2022 est de	3 044 258.41 €
L'encours au 31 décembre 2022 est de	2 893 952.32 €
L'annuité au cours du même exercice de	195 304.05 €
Le remboursement du capital	150 306.08 €
Les intérêts	44 997.97€

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID: 058-215800863-20230622-DEL2023_06_050-DE

2. Surtaxe

Pour l'assainissement 1.23 € le m³

Le rapport officiel est à la disposition des élus et du public au sein de la Direction des Services Techniques